Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260529-20260404-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 19 mai 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, M. JOUBIN David, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire, Mme ANDREUX Muriel

Procurations : M. CARRIER Jean à Mme LE GRAET Karine
Mme LE MEUR Anne-Marie à Mme LE GONIDEC Julie

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme ANDREUX Muriel

CHOIX DES ENTREPRISES : MARQUAGE AU SOL,

M. COLLET Philippe, Adjoint au Maire en charge de la voirie, informe les membres du conseil municipal que des devis ont été sollicités auprès de 3 entreprises pour des travaux de marquage au sol sur la commune.
Les travaux envisagés :

- Parking extérieur de l'ancienne école
- Dos d'âne de Kervoquin-Roudour
- Parking de la salle des fêtes
- Marquage 30 km/h
- Place de parking du bourg

	Montant H.T	Montant T.T.C.
Création Marquage Routier	1640,20	1968,24
BSM	1643,77	1972,52
Marquage de l'Ouest	1568,03	1882,32

Montant en euros

La commission de voirie réunie le 21 mai 2026 a étudié ces offres et propose de retenir l'entreprise BSM pour les travaux de marquage au sol pour un montant de 1 643,77 € H.T. soit 1 972,52 € T.T.C.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise BSM pour un montant HT de 1 643,77 € H.T. soit 1 972,52 € T.T.C.

Le Maire,

Mme LE GRAET

MAIRIE D'YVIAS 22930